

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2257

23 septembre 2011

SOMMAIRE

AAA Capital Partners S.à r.l.	108323	GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l.	108323
AAM International S.à r.l.	108323	Great Waters S.A.	108304
AAM Luxembourg S.à r.l.	108323	GSI Holding S.A.	108318
Aggior S.A.	108324	GT Luxembourg Rentals S.à r.l.	108325
Aisa S.A.	108324	ING Belgium International Finance S.A.	108312
Aisa S.A.	108324	ING Lease Luxembourg	108314
Alliance Immobilière du Luxembourg SA	108325	Kap-Lux S.à r.l.	108293
Alpha Investissements S.A.	108325	Le Lac S.A.	108293
ALPINE-ENERGIE Luxembourg S.à r.l. .	108325	Lux Editions.Lu S. à r.l.	108312
Alpstar Capital Funds S.C.A.	108322	Lux-Edjar Luxembourg Sarl	108312
Alrosa Finance S.A.	108322	Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A.	108303
Altafinance S.A.	108336	Pradera Greece S.A.	108303
Amler SPF S.A.	108336	ProLogis Services S.à r.l.	108321
Ana Holding S.A., SPF	108336	RE Debt Strategy S.A.	108290
Brachem Acquisition S.C.A.	108314	Reitstall Um Lannestack	108312
Cascades Canada Inc., Luxembourg Branch	108290	Sachamadra Invest S.A.	108313
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	108290	Sairam Shipping S.A.	108336
Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord	108304	S.L.Y.F. S.A.	108312
CVI GVF Luxembourg Eleven S.à r.l. ...	108332	Société de Lavallois S.A.H.	108324
DMF Investments S.A.	108306	SPR Soparfi SA	108313
DMF Partners Holding S.A.	108306	TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l.	108321
DolphinLux 3 S.à r.l.	108303	Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.	108322
DolphinLux 4 S.à r.l.	108304	Technoland II S.à r.l.	108313
Dufenergy S.A.	108308	Technoland II S.à r.l.	108313
Errakis S.à r.l.	108314	Technoland II S.à r.l.	108321
Finathem Europe	108306	The Family of N & J Rothschild S.A.	108322
Finathem Europe	108306	Tocotel S.à r.l.	108307
Fire Invest One S.A.	108311	VII Strand A S.à r.l.	108332
Flower Power S.à r.l.	108311		

Cascades Canada Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.794.

—
EXTRAIT

La dénomination de la maison mère de la succursale a changé comme suit:

CASCADES CANADA ULC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASCADES CANADA INC., LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2011108246/13.

(110121958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.415.

—
Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 mai 2011:

- que Madame Erica Herberg, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Ave NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011108253/17.

(110121825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

RE Debt Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 161.570.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June,

Before the undersigned Maître Leonie Grethen, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Stichting RE Debt Strategy, a foundation (Stichting -Stiftung) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in Rotterdam, The Netherlands, its office address at Spoorhaven 88, 2651AV Berkel en Rodenrijs, (The Netherlands) and registered with the Dutch Chamber of Commerce (Handelsregister) under number 52935531, duly represented by Mr Jean-Paul SCHMIT, employee, residing professionally at L-1527 Luxembourg, 10, rue du Maréchal, by virtue of a proxy given on 29 June 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of RE Debt Strategy S.A., a société anonyme (a public limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 161570 (the "Company"), incorporated by deed drawn up on 17 June 2011 by the notary public, Jean-Joseph Wagner, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

Article 67(2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Article 67(2)") provides that a sole shareholder of a société anonyme shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 67(2) before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the end of each business year, so that the Company's business year begins on the first day of October and ends on the last day of September of the following year and accordingly resolves to amend article

21.1 of the Articles, which shall read now as follows:

" 21. Business Year.

21.1 The business year of the Company begins on the first day of October and ends on the last day of September of the following year."

Second resolution

As a consequence of the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to change the term of the first business year and accordingly resolves that the first business year of the Company begins on the date of its incorporation and exceptionally ends on 30 September 2011.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders and to set such date at the first Friday of March of each and accordingly resolves to amend article 18 of the Articles, which shall read now as follows:

" 18. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the first Friday of March of each year at 03.00 p.m.. If such day is a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day."

Fourth resolution

As a consequence of the third resolution above, the Sole Shareholder resolves to change the date of the first annual general meeting of the Company and accordingly resolves that the first annual general meeting of the Company shall be held on the first Friday of March 2012.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-)

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Vorgehenden textes:

Im Jahre zweitausendundelf, am dreißigsten Tag des Monats Juni.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Leonie Grethen, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

IST ERSCHIENEN:

Stichting RE Debt Strategy, eine Stiftung (Stichting) gegründet nach dem Recht der Niederlande mit Sitz in Spoorhaven 88, 2651 AV Berkel en Rodenrijs, Rotterdam, die Niederlande, eingetragen bei der Handelskammer der Niederlande (Handelsregister) unter der Nummer 52935531, hier vertreten durch Herrn Jean-Paul SCHMIT, Angestellter, geschäftsansässig in L-1527 Luxemburg -10, rue du Maréchal Foch, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 29 Juni 2011 erteilt wurde.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Erschienenen und die amtierende Notarin, bleibt dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene ist alleiniger Gesellschafter (der "Alleinige Gesellschafter") der RE Debt Strategy S.A., einer société anonyme (Aktiengesellschaft) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründet und bestehend, mit Gesellschaftssitz in 231, Val des Bons-Malades -L-2121 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Handels-

und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) unter Nummer B161570 (die "Gesellschaft"), gegründet am 17. Juni 2011 gemäß einer notariellen Urkunde des Notars Maître Jean-Joseph Wagner mit Amtssitz in Belvaux, Großherzogtum Luxemburg, deren Gründungssatzung (die "Satzung") noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde seit der Gründung der Gesellschaft nicht geändert.

Artikel 67(2) des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (der "Artikel 67(2)") bestimmt, dass ein alleiniger Gesellschafter einer société anonyme sämtliche Befugnisse erhalten soll, die der Hauptversammlung zustehen und dass die Beschlussfassungen in einem Protokoll niedergelegt werden.

Der Alleinige Gesellschafter, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft handelnd, verabschiedet die folgenden schriftlichen Beschlüsse im Einklang mit dem Artikel 67 (2) vor der Notarin Maître Léonie Grethen, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschliesst, das Datum des Endes eines jeden Geschäftsjahres zu ändern, so dass das Geschäftsjahr der Gesellschaft am ersten Tag des Monats Oktober beginnt und am letzten Tag des Monats September des darauffolgenden Jahres endet und beschliesst demzufolge, dass Artikel 21.1 der Satzung nunmehr wie folgt lauten soll:

" 21. Geschäftsjahr.

21.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Oktober und endet am letzten Tag des Monats September des darauffolgenden Jahres."

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses beschliesst der Alleinige Gesellschafter die Dauer des ersten Geschäftsjahres zu ändern und beschliesst, dass das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt und ausnahmsweise am 30. September 2011 endet.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschliesst das Datum der Jahreshauptversammlung zu ändern und auf den ersten Freitag im März zu verlegen und beschliesst demzufolge, dass Artikel 18 der Satzung nunmehr wie folgt lauten soll:

" 18. Zeit und Ort der Jahreshauptversammlung. Die Jahreshauptversammlung wird jeweils am ersten Freitag im März um 15.00 Uhr, an einem Ort in der Stadt Luxemburg abgehalten, der in der Einberufungsmitteilung näher angegeben wird. Fällt dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag, so wird die Jahreshauptversammlung an dem nächstfolgenden Geschäftstag abgehalten."

Vierter Beschluss

Als Konsequenz des dritten Beschlusses beschliesst der Alleinige Gesellschafter das Datum der ersten Jahreshauptversammlung zu ändern und beschliesst somit, dass die erste Jahreshauptversammlung am ersten Freitag im März 2012 stattfinden soll.

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder Abgaben, die die Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000.-) geschätzt.

Nachdem nichts weiter auf der Tagesordnung stand und niemand mehr etwas vorbrachte, wurde die Gesellschafterversammlung geschlossen.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass diese notarielle Urkunde auf Verlangen des Erschienenen in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Person und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text maßgebend sein.

Worüber diese Urkunde in Luxemburg an dem eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Nachdem dieses Dokument dem vertretenen Erschienenen vorgelesen wurde, der die Notarin mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, haben der Erschienene gemeinsam mit der Notarin die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: Schmit, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 1 juillet 2011. Relation: LAC/2011/29868. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111065/132.

(110126707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Kap-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.492.

Feststellung von Anteilsübertragungen

Gemäss einer privatschriftlichen Anteilsübertragung, die von der Geschäftsführung genehmigt worden ist, setzt sich das Gesellschaftskapital der KAP-LUX S.à.r.l. sich ab dem 10/02/2011 wie folgt zusammen:

Frau Yasmin Fazal, geboren am 19/03/1966 in Luton (UK), wohnhaft in B-1380 Lasne, 14, rue de Caturia 14: fünfzig Anteile	50 Anteile
Herr Jens Rastorp, geboren am 25/07/1939 in Rudersdal (DK), wohnhaft in Portland, Pachesham Park, Oxshott Road, Leatherhead, Surrey KT22 0DJ, England: fünfzig Anteile	100 Anteile
Total: hundert Anteile	100 Anteile

Luxemburg, den 10. Februar 2011.

Yasmin Fazal / Jens Rastorp

Die Gesellschafter

Kris Victor BEKS / André Pieter Lathouwers / Pieter Karel Lathouwers

Die Geschäftsführer

Référence de publication: 2011110134/20.

(110126380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Le Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.161.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 8th day of July.

Before Maître Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment S. à r.l. a Luxembourg company with address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg registered under number B 152.281,

here represented by Anneke van Tuijn, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7th of April 2011 in Luxembourg.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Le Lac S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at nine hundred thousand euro (EUR 900,000) represented by 900,000 (nine hundred thousand) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Friday of June of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director or by a board of directors composed of at least three directors. The sole director or the members of the board of directors need(s) not to be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2011.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

Travis Investment S.à r.l., prenamed and represented as mentioned here above	900,000 shares
Total:	900,000 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years ending at the annual general meeting held in 2017:

(a) Wim Rits, director and President of the Board, born on June 14, 1974 in Merksem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(b) Robin Naudin ten Cate, director, born on March, 5, 1970, at 's-Gravenhage, The Netherlands, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(c) Elisabeth Maas, director, born on February 21, 1979, at Turnhout, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years ending at the annual general meeting held in 2017:

Galina Incorporated, with registered office at Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

(v) that the address of the registered office of the Company is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l. a Luxembourg company with address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg registered under number B 152.281,

ici représentée par Madame Anneke van Tuijn, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2011 à Luxembourg.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Le Lac S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent mille euros (EUR 900.000) représenté par neuf cent mille (900.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le deuxième vendredi de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique ou par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et

en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) Travis Investment S.à r.l., sus-mentionnée	900.000 actions
Total:	900.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateur pour une période de six ans se terminant à l'assemblée ordinaire tenu en 2017:
 - (a) Wim Rits, Président du Conseil d'Administration, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - (b) Robin Naudin ten Cate, né le 5 mars 1974 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - (c) Elisabeth Maas, née le 21 février 1979 à Turnhout (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans se terminant à l'assemblée ordinaire tenu en 2017:

Galina Incorporated, avec siège social à Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- (v) le siège social de la société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. van Tuijn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. LAC/2011/31900. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100256/532.

(110114651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.753.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 25 juillet 2011

En date du 25 juillet 2011, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:
- de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

* Monsieur Paul MOUSEL

* Monsieur Michael A. GRAY

* Monsieur Robert Scott FIELD-MARSHAM

- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011110186/20.

(110126208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Pradera Greece S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.549.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JUIL. 2011.

Pour: PRADERA GREECE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011108460/15.

(110122560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

DolphinLux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.291.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12/10/2007.

EXTRAIT

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, l'associé unique de la société a décidé lors de la réunion du 28 juin 2011 de nommer comme nouveau gérant de classe B Maître Esbelta De Freitas, née le 30 août 1969, à Villerupt, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOLPHINLUX 3 Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011108260/16.

(110121936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 91.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108257/9.

(110121499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

DolphinLux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.292.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12/10/2007.

EXTRAIT

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, l'associé unique de la société a décidé lors de la réunion du 28 juin 2011 de nommer comme nouveau gérant de classe B Maître Esbelta De Freitas, née le 30 août 1969, à Villerupt, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOLPHINLUX 4 Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011108261/16.

(110121941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Great Waters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.344.

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GREAT WATERS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 70344,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 658 du 31 août 1999, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire Jacques DELVAUX en date du 7 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1170 du 31 mai 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à USD 3.578.000, représenté par 3.578 actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de USD 140.000 (cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), en vue de porter le capital social de son montant actuel de USD 3.578.000 (trois millions cinq cent soixante dix huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 3.718.000 (trois millions sept cent dix huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la création et l'émission de 140 (cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par action, à souscrire au pair et à libérer partiellement par des versements en espèces, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de USD 140.000 (cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), en vue de porter le capital social de son montant actuel de USD 3.578.000 (trois millions cinq cent soixante dix huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 3.718.000 (trois millions sept cent dix huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la création et l'émission de 140 (cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par action, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Souscription et libération

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, ici représentés par Monsieur Alain THILL, préqualifié,

en vertu de deux procurations données sous seing privé, jointes en annexe au présent acte,

lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 140 (cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par action, comme suit:

- Compagnie Financière de Saint Pierre S.r.l., avec siège social à I-20121 Milano, Via Fatebenefratelli 20, soixante et onze actions;	71
- Acqua Minerale San Benedetto S.p.A., avec siège social à I-30037 Scorze', Viale Kennedy 65, soixante-neuf actions;	69
Total: cent quarante actions;	140

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 50% (cinquante pour cent) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 70.000 (soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 140 (cent quarante) actions nouvelles par les actionnaires existants.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à USD 3.718.000 (trois millions sept cent dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.718 (trois mille sept cent dix-huit) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Les actions portant les numéros 1 à 3.578 ont été libérées intégralement et les actions portant les numéros 3.579 à 3.718 ont été libérées à concurrence de 50% (cinquante pour cent)."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à mille quatre cent cinquante euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 99.566,18.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Junglinster.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2011. Relation GRE/2011/2766. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011112384/92.

(110128970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

DMF Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 860.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108262/10.

(110121530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

DMF Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108263/10.

(110121524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Finathem Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.126.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108267/11.

(110121475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Finathem Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.126.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108268/11.

(110121479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Tocotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch».

R.C.S. Luxembourg B 33.136.

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- PROMOBE FINANCE-SPF, la société anonyme – société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 37.353

2.- Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés,

tous deux ici représentés par Madame Laure SINESI, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées sous seing privé, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Tocotel S.à r.l.", avec siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch», Route de Hellange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 33.136, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 7 septembre 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 205 du 6 mai 1993.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend, avec profond regret, connaissance du décès de la gérante feu Madame Neva ROSSI, épouse de Monsieur Aldo BECCA.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme, avec effet au jour du décès de feu Madame Neva ROSSI, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique Monsieur Aldo BECCA, entrepreneur, né à Valtopina (Italie) le 1^{er} septembre 1934, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Le gérant unique aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Troisième résolution

L'assemblée prend connaissance de la convention de cession de parts faite sous seing privé en date du 15 décembre 2010, par laquelle la société TC HOLDING a cédé ses quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales à la société PROMOBE FINANCE – SPF (anc: PROMOBE FINANCE S.A.) préqualifiée.

Cette cession de parts est à considérer comme étant dûment notifié à la société et accepté par le gérant de la société en application de l'article 1690 du code civil.

Ainsi les cent (100) parts sociales sont réparties comme suit:

1. PROMOBE FINANCE-SPF, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Monsieur Flavio BECCA, préqualifié, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales représentant le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-LUF).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,-EUR.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, dont copies après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Huitième résolution

Suite à l'approbation des comptes, l'assemblée décide d'affecter les résultats comme suit:

Bénéfice de l'exercice 2008	EUR 1'260'067,05
Bénéfice de l'exercice 2009	EUR 25'199,53
Résultats reportés au 31.12.2008	EUR (1'078'986,57)
Résultats disponibles au 31.12.2009	EUR 206'280,01
Report à nouveau	EUR 206'280,01

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 950,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2011. Relation GRE/2011/2749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113477/77.

(110129348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Dufenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.965.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DUFENERGY S.A., a public limited company, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 93965, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 30th of May 2003, published in the Mémorial C number 715 of the 7th of July 2003, and whose articles on incorporation have been modified for the last by deed of the undersigned notary on the 2nd May 2011, published in the Mémorial C number 1546 of the 12th of July 2011.

The meeting is presided by Mrs. Christina SCHMIT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25.000 (twenty-five thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

108309

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 6,000.- (six thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euros) to EUR 56,000.- (fifty six thousand euros) by the issue of 3,000 (three thousand) new shares B having a par value of EUR 2.- (two euros) each, by contribution in cash.

2.- Waiver of its preferential subscription right by TREMAGI S.A., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

3.- Subscription and full payment by DUENERGY HOLDING, having its registered office at 4th Floor, Li Wan Po House, 12, Remy Ollier Street, Port Louis, Mauritius, and by LAGREV INVESTMENTS SA, a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, of all the 3,000 new issued shares B with a nominal value of EUR 2.- (two euros) per share and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash for a total amount of EUR 6,000.- (six thousand euros).

4.- Amendment of article 5.1 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 6,000.- (six thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euros) to EUR 56,000.- (fifty six thousand euros) by the issue of 3,000 (three thousand) new shares B having a par value of EUR 2.- (two euros) each.

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge the waiver of its preferential subscription right by TREMAGI S.A. prenamed.

Third resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 3,000 (three thousand) new shares:

- a) DUENERGY HOLDING, prenamed, for 1,500 (one thousand five hundred) shares B;
- b) LAGREV INVESTMENTS SA, prenamed, for 1,500 (one thousand five hundred) shares B.

Subscription - Payment

Thereupon:

- DUENERGY HOLDING, prenamed, represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of a proxy, declared to subscribe to the 1,500 (one thousand five hundred) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash; and
- LAGREV INVESTMENTS SA, prenamed, represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of a proxy, declared to subscribe to the 1,500 (one thousand five hundred) new shares B, and to have them fully paid up by payment in cash.

So that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 6,000.- (six thousand euros), as was certified to the undersigned notary, who states it expressly.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 56.000.- (cinquante six mille Euros), représenté par 28.000 (vingt huit mille) actions de EUR 2.- (deux Euros) chacune (les Actions), réparties comme suit: 12.500 (douze mille cinq cents) actions "traçantes" de classe A (les Actions de Classe A) et 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ordinaires (les Actions de Classe B).

Toutes les Actions sont nominatives ou au porteur.

Toutes les Actions auront des droits égaux, excepté s'il en est stipulé autrement dans les présents Statuts."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred and seventy-five euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUFENERGY S.A., avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 93965, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2003, publié au Mémorial C du 715 du 7 juillet 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1546 du 12 juillet 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 25.000 (vingt cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.000,- (six mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 56.000,- (cinquante six mille euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) actions B nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Renonciation à son droit de souscription préférentiel par TREMAGI S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

3.- Souscription et libération intégrale par DUENERGY HOLDING, ayant son siège social au 4th Floor, Li Wan Po House, 12, Remy Ollier Street, Port Louis, Mauritius, et par LAGREV INVESTMENTS SA, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, de la totalité des nouvelles actions ordinaires émises d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune par apport en numéraire pour un montant total de EUR 6.000,- (six mille euros).

4.- Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 6.000,- (six mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 56.000,- (cinquante six mille euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) actions B nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à son droit de souscription préférentiel par TREMAGI S.A., prénommée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 3.000 (trois mille) actions B nouvelles:

- a) DUENERGY HOLDING, prénommée, pour 1.500 (mille cinq cents) actions;
- b) LAGREV INVESTMENT S.A., prénommée, pour 1.500 (mille cinq cents) actions.

Souscription - Libération

Ensuite:

- DUENERGY HOLDING, prénommée, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, en vertu d'une procuration, déclare souscrire à 1.500 (mille cinq cents) nouvelles actions B, et les libérer intégralement en numéraire; et

- LAGREV INVESTMENTS S.A., prénommée, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, en vertu d'une procuration, déclare souscrire à 1.500 (mille cinq cents) nouvelles actions, et les libérer intégralement en numéraire.

De sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 6.000,- (six mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 56.000,- (cinquante six mille Euros), représenté par 28.000 (vingt huit mille) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune (les Actions), réparties comme suit: 12.500 (douze mille cinq cents) actions "traçantes" de classe A (les Actions de Classe A) et 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ordinaires (les Actions de Classe B).

Toutes les Actions sont nominatives ou au porteur.

Toutes les Actions auront des droits égaux, excepté s'il en est stipulé autrement dans les présents Statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cent soixante-quinze euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2011. Relation GRE/2011/2767. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011112318/151.

(110128958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Fire Invest One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 120.975.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 24 juin 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2012.

Pour FIRE INVEST ONE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011108269/16.

(110122118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Flower Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9353 Bettendorf, 2, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108270/10.

(110121257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Lux-Edjar Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 150.947.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3.03.2010

EXTRAIT

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, l'associé unique de la société a décidé lors de la réunion du 8 juillet 2011 de nommer comme nouveau gérant de catégorie B Maître Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-EDJAR Luxembourg Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011108272/16.

(110121922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

ING Belgium International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 49.080.

—
Dépôt complémentaire au dépôt n° L110057103.05 déposé le 12.04.2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingrid LENTZ

Secrétariat Général

Référence de publication: 2011108402/12.

(110122568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Lux Editions.Lu S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 186, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 105.629.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108273/10.

(110121258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Reitstall Um Lannestack, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 22, rue Nic Arend.
R.C.S. Luxembourg B 89.035.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108277/10.

(110121256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

S.L.Y.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 137.750.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2010.

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2011108278/13.

(110121489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Sachamadra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 103.199.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2011, les mandats des administrateurs de catégorie A, la société LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentant permanent, la société VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentant permanent, la société KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentant permanent, ainsi que le mandat des administrateurs de catégorie B, Monsieur Yves BARRAQUAND et Mme Catherine BARRAQUAND-LEGRAND et du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Pour: SACHAMADRA INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011110515/21.

(110125328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

SPR Soparfi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen.

R.C.S. Luxembourg B 142.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108280/10.

(110121261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Technoland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.455.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2011108281/14.

(110121451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Technoland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.455.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2011108282/14.

(110121460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Brachem Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.685.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Brahms Chemical Intermediate S.A.

(En abrégé Brachem S.A.)

Gérant unique

Pierre Stemper / Christelle Rétif

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011108312/16.

(110122426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

ING Lease Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.049.

Dépôt complémentaire au dépôt n° L110046581.05 déposé le 23.03.2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingrid LENTZ

Secrétariat Général

Référence de publication: 2011108403/12.

(110122585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Errakis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.973.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of July.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Errakis S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 67,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133 973 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Martine SCHAEFFER, dated 21 November 2007 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") under number 3,009 dated 28 December 2007 and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on 22 April 2009, published in the Mémorial C under number 980 dated 11 May 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy “ne varietur” will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 252 Ordinary Shares and 1,098 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the distribution to the legal reserve.

2. Amendment of article 10.4 of the articles of association of the Company so that the first New Period will start on the date after the Class I Period.

3. Approval of the redemption of all Class E Preferred Shares at a Cancellation Value per Share as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 122 Class E Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company.

4. Delegation of power.

5. Consequential amendment of article eight of the articles of association of the Company so as to delete all references to Class E shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder approved the allocation of six thousand one hundred and forty euro (€ 6,140.-) to the legal reserve.

Second resolution

The sole shareholder approved the amendment of article 10.4 of the Articles of association of the Company so that the first New Period will start on the date after the Class I Period. Article 10.4 will now read as follows:

“ **Art. 10.4.** In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.9 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent no previously repurchased and cancelled)”.

Third resolution

The sole shareholder approved the repurchase of all Class E Preferred shares at the Cancellation Value per Share determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class E Preferred shares.

The sole shareholder thus resolved to cancel the 122 Class E Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of six thousand one hundred euro (€ 6,100.-) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at sixty-one thousand four hundred euro (€ 61,400.-).

The sole shareholder approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class E Preferred shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the Class E shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholder of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 of the Articles of association of the Company so as to delete all references to Class E shares. Article 8 now shall be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at sixty-one thousand four hundred euro (EUR 61,400.-), represented by two hundred fifty-two (252) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred and twenty-two (122) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares), one hundred and twenty-two (122) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares), one hundred and twenty-two (122) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares), one hundred and twenty-two (122) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares), one hundred and twenty-two (122) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares), one hundred and twenty-two (122) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares), one hundred and twenty-two (122) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares), one hundred and twenty-two (122) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, (the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "shares"), being a total of one thousand two hundred and twenty-eight (1,228) shares of a nominal value EUR 50.-(fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles "

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-)

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Errakis S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 67,500 euro, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 973 et constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, le 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 3,009 du 28 décembre 2007 dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 22 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 980 du 11 mai 2009(la«Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations «ne varietur», une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante-deux parts sociales ordinaires (252) et mille nonante-huit (1,098) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Ordre du jour

- 1) Distribution à la réserve légale
 - 2) Modification de l'article 10.4 des statuts de la Société de manière à ce que la première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe I.
 - 3) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe E à une Valeur d'Annulation par Action déterminée par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 122 parts sociales préférentielles de Classe E et à la réduction du capital social de la Société.
 - 4) Délégation de pouvoir
 - 5) Modification de l'article huit des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe E et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.
- Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve la distribution d'un montant de six mille cent quarante euros (€ 6.140,-) à la réserve légale.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10.4 des statuts de la Société de manière à ce que la première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe I. L'article 10.4 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.4.** Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe I et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.9 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).»

Troisième résolution

L'associé unique approuve le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe E à une Valeur d'Annulation par Action déterminée par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entièreté de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe E.

L'associé unique décide ainsi d'annuler les 122 parts sociales préférentielles de Classe E et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de six mille cent euros (€ 6.100,-) pour le ramener de son montant actuel à soixante-et-un mille quatre cents euros (€ 61.400,-).

L'associé unique approuve la distribution par la Société de la Valeur d'annulation par actions liées aux parts sociales préférentielles de Classe E en numéraire et/ou en nature en vertu des statuts de la Société aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe E en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

Quatrième résolution

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil de gérance devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe E. L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est de soixante-et-un mille quatre cents euros (EUR 61.400,-), représenté par deux cent cinquante-deux parts sociales ordinaires (252) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts

Sociales Préférentielles de Classe G, cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H»), cent vingt-deux (122) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, («les Parts Sociales Préférentielles») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, (les «parts sociales»), étant un total de mille deux cent vingt-huit (1,228) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,--(cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Krecké, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 août 2011. LAC/2011/34984. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011113172/206.

(110129443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

GSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.227.

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GSI HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 93227, constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mai 2003, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 562 du 23 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

2) Modification de l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

3) Modification de l'article neuf des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

4) Démission de Monsieur Fabio GAGGINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.

5) Confirmation du mandat d'administrateur de Messieurs Xavier SOULARD et David GIANNETTI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014 et attribution de la catégorie B à ces derniers.

6) Augmentation du nombre des administrateurs de trois (3) à quatre (4).

7) Nomination des personnes suivantes comme administrateurs de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014:

- Monsieur Sergio Claudio RIGHETTI, administrateur de sociétés, né à Breno (Suisse), le 3 octobre 1945, demeurant à Massagno (Suisse), 4, Via Selva.

- Madame Tracey Christine GILLILAND, administrateur de sociétés, née à Londres (Royaume-Uni), le 29 juillet 1974, demeurant à Common Rise, 97, Hitchin, Herts SG4 0HP (Royaume-Uni).

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront

élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Quatrième résolution

Décharge est donnée à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Fabio GAGGINI, pour l'exercice de ses mandats.

Cinquième résolution

Les mandats d'administrateur de Messieurs Xavier SOULARD et David GIANNETTI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014 sont confirmés et la catégorie B est attribuée à ces derniers.

Sixième résolution

Le nombre des administrateurs est augmenté de trois (3) à quatre (4).

Septième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014:

- Monsieur Sergio Claudio RIGHETTI, administrateur de sociétés, né à Breno (Suisse), le 3 octobre 1945, demeurant à Massagno (Suisse), 4, Via Selva.

- Madame Tracey Christine GILLILAND, administrateur de sociétés, née à Londres (Royaume-Uni), le 29 juillet 1974, demeurant à Common Rise, 97, Hitchin, Herts SG4 0HP (Royaume-Uni).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9395. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111665/154.

(110128146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Technoland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.455.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2011108283/14.

(110121466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

ProLogis Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.192.

Rectificatif du dépôt No L110068963.04 du 05/05/2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011108462/15.

(110122483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

TAMWEEVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.372.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Franciscus W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2011108284/13.

(110121469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.652.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Marcus J. Dijkerman

Gérant

Référence de publication: 2011108285/13.

(110121471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

The Family of N & J Rothschild S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.708.

Les comptes annuels au 5 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108287/10.

(110121539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Alrosa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.147.

*Extrait des résolutions de
l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2011*

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:
- Mrs. Myriam Scussel, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,
- Mrs. Laetitia Antoine, président, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,
- M. Luca Gallinelli, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011.
- L'Assemblée Générale a décidé de nommer aux fonctions de Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011.

Référence de publication: 2011108534/18.

(110124749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Alpstar Capital Funds S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 156.060.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 26 juillet 2011.

Pour le compte de Alpstar Capital Funds S.C.A.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011108291/14.

(110122700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

AAA Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AAA Capital Partners

A. BRAAS

Gérant Unique

Référence de publication: 2011108293/13.

(110122801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

AAM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.477.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011108294/10.

(110122794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.798.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der GP-1 Resi LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.798, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-1 Resi LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108369/17.

(110122706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.476.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011108295/10.

(110122791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Aggior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 48.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2011108297/13.

(110122377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Aisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.076.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011108298/10.

(110123219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Société de Lavallois S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 33.134.

DISSOLUTION

J'ai l'honneur de vous écrire en ma qualité de liquidateur de la société sous rubrique.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir procéder à la publication de l'annonce suivante:

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- SOCIETE DE LAVALLOIS S.A.H., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du Prince Henri, dénoncé en date du 12 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.134.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Yves TUMBA MWANA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour extrait conforme

M^e Yves TUMBA MWANA

Le liquidateur

Référence de publication: 2011110517/21.

(110125125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Aisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.076.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011108299/10.

(110123221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Alliance Immobilière du Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 96.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108300/10.

(110122410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Alpha Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 66.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108301/10.

(110122315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

ALPINE-ENERGIE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 15.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 25 juillet 2011.

Pour ALPINE ENERGIE LUXEMBOURG S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011108302/13.

(110123014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GT Luxembourg Rentals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 162.659.

STATUTES

In the year two thousand and eleven on the eleventh day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Elah Management Limited, a limited liability company, incorporated pursuant to Cypriote laws, established and having its registered office at 1, Avlonos, Maria House, 5th Floor, 1075 Nicosia, registered with the trade and Companies' Register of Nicosia under number 224201, duly represented by Briantserve Limited,

here represented by Mr Georges Wirtz, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on the seventh day of July, 2011.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There is formed a société à responsabilité limitée under the name of "GT Luxembourg Rentals S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and goods of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Senningerberg, municipality of Niederanven. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five (EUR 125) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or Resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and Payment

The shares of the Company are subscribed as follows:

Elah Management Limited	100 shares
Total	100 shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31st December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders regrouped in an extraordinary shareholders' meeting, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at one (1) and to appoint the following person as manager of the Company for an unlimited period:

Mr Serge Loudvig, Manager, born on the day of 6th July, 1960 in Differdange, residing at L-1221 Luxembourg, 104, rue de Beggen.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Elah Management Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, établie et ayant son siège social à 1 Avlonos, Maria House, 5th Floor, 1075 Nicosia, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nicosia sous le numéro 224201, valablement représentée par Briantserve Limited,

Ici représentée par Monsieur Georges Wirtz, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 juillet 2011.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formée une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GT Luxembourg Rentals S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et biens de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Senningerberg, municipalité de Niederanven. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cent parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et Libération

Les parts sociales de la Société sont souscrites tel qu'il suit:

Elah Management Limited	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ euros mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

2. L'associé unique a décidé de fixer le nombre de gérants à un (1) et de nommer la personne suivante comme gérant de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Serge Léon Loudvig, directeur, né le 6 juillet 1960 à Differdange, demeurant à L-1221 Luxembourg, 104, rue de Beggen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. WIRTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31896. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011113242/366.

(110129352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

CVI GVF Luxembourg Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.760.

Les comptes annuels au 31.05.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Luxembourg Eleven S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011108327/11.

(110122965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

VII Strand A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.773.235,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.572.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of July, before the undersigned notary, Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VII Strand A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 33, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 161.572 (the Company). The Company was incorporated on 16 June 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has not been published yet in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

THERE APPEARED:

C Chateau VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR12,500 (twelve thousand five hundred Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 122.954 (the Sole Shareholder).

hereby represented by Vincent Bouffieux, accountant, by virtue of a proxy given in New York on 18 July 2011.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 112,760,735 (one hundred twelve million seven hundred sixty thousand seven hundred thirty-five Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR 112,773,235 (one hundred twelve million seven hundred seventy-three thousand two hundred thirty-five Euro), by way of the issuance of 112,760,735 (one hundred twelve million seven hundred sixty thousand seven hundred thirty-five) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares);

2. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 1. above;

3. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to make any formalities in connection therewith; and

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 112,760,735 (one hundred twelve million seven hundred sixty thousand seven hundred thirty-five Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 112,773,235 (one hundred twelve million seven hundred seventy-three thousand two hundred thirty-five Euro), by way of the issuance of the New Shares.

Second resolution

The Meeting records the following subscription to and payment for the New Shares:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the 112,760,735 New Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 93,182,196 (ninety-three million one hundred eighty-two thousand one hundred ninety-six) shares having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each (the Shares) of Standbrook Limited, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Berkeley Square House, Berkeley Square, London, W1J 6DD with registered number 6278422.

The Shares are contributed at an aggregate value of EUR 112,760,735 (one hundred twelve million seven hundred sixty thousand seven hundred thirty-five Euro), which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

Completion and Declaration of trust

Completion of the contribution in kind of the Shares (Completion) shall take place by: (a) the delivery of a declaration of trust (duly executed by the Sole Shareholder in a form satisfactory to the Company) pursuant to which the Sole Shareholder shall declare that it holds the Shares absolutely on trust for the Company on the terms set out therein; and (b) the taking of the actions to effect the allotment of the New Shares set out in this deed.

The ownership, transferability and valuation of the Shares contributed to the Company are supported by a certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

C Chateau VII S.à r.l.: 112,773,235 shares.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 6, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred twelve million seven hundred seventy-three thousand two hundred thirty-five euro (EUR 112,773,235) represented by 112,773,235 (one hundred twelve million seven hundred seventy-three thousand two hundred thirty-five) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the first and second resolutions above, and to make any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7.000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de VII Strand A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.572 (la Société), constituée le 16 juin 2011 selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A COMPARU:

C Chateau VII S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.954 (l'Associé Unique),

ici représentée par Vincent Bouffieux, comptable, en vertu d'une procuration donnée à New York le 18 juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, dans le capital social de la Société s'élevant à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 112,760,735 EUR (cent douze million sept cent soixante mille sept cent trente-cinq euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 112,773,235 EUR (cent douze million sept cent soixante-treize mille deux cent trente-cinq euros), par voie d'émission de 112,760,735 (cent douze million sept cent soixante mille sept cent trente-cinq euros) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);

2. Souscription et paiement par apport en nature de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 1. ci-dessus;

3. Modification consécutive de l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 112,760,735 (cent douze millions sept cent soixante mille sept cent trente-cinq euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 112,773,235 EUR (cent douze millions sept cent soixante-treize mille deux cent trente-cinq euros), par la voie d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Deuxième résolution

L'Assemblée enregistre la souscription et le paiement pour les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare par les présentes (i) souscrire aux 112,760,735 (cent douze millions sept cent soixante mille sept cent trente-cinq) Nouvelles Parts Sociales et de (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en 93,182,196 (quatre-vingt-treize millions cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-seize) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP1 (une livre Sterling) chacune (les Parts Sociales) de Stranbrook Limited, une société incorporée sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au Berkeley Square House, Berkeley Square, London, W1J 6DD, enregistrée sous le numéro 6278422.

Les Parts Sociales sont apportées à un montant total de EUR 112,760,735 (cent douze millions sept cent soixante mille sept cent trente-cinq euros), qui seront attribuées au compte de capital social de la Société.

Prise d'effet de l'apport et Déclaration de trust

L'apport en nature des Parts Sociales prendra effet (la Prise d'Effet) (a) par la remise d'une déclaration de trust (dûment signée par l'Associé Unique et sous une forme que la Société juge acceptable) qui stipule que l'Associé Unique détient les Nouvelles Parts Sociales à titre fiduciaire pour la Société, aux conditions décrites dans le présent acte et (b) lorsque seront prises les dispositions nécessaires en vue de l'attribution des Nouvelles Parts Sociales décrites dans la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Parts Sociales apportées à la Société sont certifiées par un certificat émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique et contresigné par l'organe de gestion de la Société (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

C Château VII S.à.r.l.: 112,773,235 parts sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 112,773,235 EUR (cent douze millions sept cent soixante-treize mille deux cent trente-cinq euros), représenté par 112,773,235 (cent douze millions sept cent soixante-treize mille deux cent trente-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorisé tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les première et deuxième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 7.000.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Bouffioux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2011. LAC/2011/33587. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109069/187.

(110124896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Altafinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011108303/10.

(110122322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Amled SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.534.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108304/10.

(110123061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Ana Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011108305/10.

(110122302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Sairam Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.300.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 2 août 2011 a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a décidé de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

2. L'Assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société, Comlux S.p.r.l., et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, la société A3T S.A., numéro d'immatriculation RCSL B 158.687, avec siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011111119/17.

(110127170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.
